

Kigali, le 27/5/1983

DBF
~~DBF~~
5/6/83

| |
|-----------------|
| Date: 30/5/83 |
| Intéressé: 2450 |
| Document: 12.04 |

12.04
c. corol
le Mab. marquis

5/6/83

Monsieur le Ministre de
la Jeunesse et des Sports
K I G A L I

Objet: Transmission de
rapport de mission.

Monsieur le Ministre,

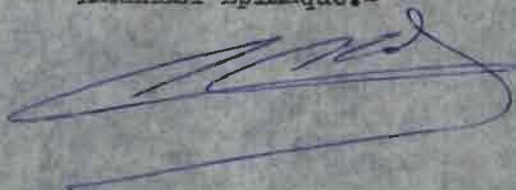
En annexe de la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport de mission effectuée à KAYENZI, en Préfecture de GITARAMA en date du 19 Avril 1983.

Vous constaterez, avec regret, que ce rapport vous parvient avec un retard de plus d'un mois, cela est dû au fait que celui qui était chargé de la rédaction ^{ne} me l'a remis ^{qu'} la veille de la mission que j'ai effectuée à GISENYI du 8 au 20/5/1983.

Je l'ai pris avec moi pour la correction et ce n'est qu'aujourd'hui qu'il sort de la dactylographie. Je vous demanderais de bien vouloir excuser ce retard involontaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

KAREKEZI Epinaque.-



Rapport de mission effectuée en Commune
de KAYENZI/GITARAMA.

Mardi 19 avril 1983, une délégation composée de deux agents de la Direction Générale de la Jeunesse et d'un agent de la Division Inspection, s'est rendue en Commune de KAYENZI afin d'étudier avec les autorités locales, les modalités d'assister l'association des jeunes menuisiers de MARENKA (l'AJEMEMA). Cette délégation comprenait :

Messieurs : 1. KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
2. KABERA Guy et NDAYITABI Jean Chrysostome, tous les 2 Secrétaires d'Administration affectés respectivement à la Direction Planification et la Division Inspection.

Monsieur MBARAGA Etienne, Encadreur Régional de la Jeunesse et des Sports de GITARAMA accompagnait cette délégation.

1. Déroulement de la mission.

Dès notre arrivé à KAYENZI, nous avons été reçus par le Bourgmestre, l'Encadreur communal de la jeunesse et l'Encadreur des coopératives. Après les mots d'usage (de salutation et de bienvenu) prononcés par le Bourgmestre, nous nous sommes directement dirigés à MARENKA, à environ 3 km du Bureau Communal, afin de nous rendre compte des réalisations concrètes de l'AJEMEMA.

2. Réunion avec les membres de l'AJEMEMA.

L'AJEMEMA est un groupement fondé le 1 juillet 1978. Il comprend 7 membres, tous anciens élèves du CERAR. Au début, ces jeunes travaillaient séparément.

Ils ne se sont groupés que sous l'impulsion d'un de leurs anciens moniteurs qui mit à leur disposition quelques outils de base empruntés à la Paroisse de KANYANZA. Actuellement l'AJEMEMA a remis tous les outils empruntés.

A. Patrimoine de l'Association

a) Matériel technique disponible.

L'AJEMEMA ne dispose pas d'un matériel technique suffisant. Certains outils de base, comme les Serre-joints, sont hors d'usage, alors qu'ils venaient à peine de les acheter. Actuellement, ils utilisent :

- 4 Sciens St Joseph
- 3 Rabots métalliques
- 3 Ciseaux
- 1 Bâpe
- 1 Equerre
- 1 Bédane
- 2 mètres-(pliants)
- 1 Rabot à moulures

.../...

Les Serre-joints achetés il y a 5 mois chez RAMJI ont été endommagés ! Pour pallier à cette insuffisance du matériel technique, ils ont dû emprunter 2 Serre-joints et deux bouvets chez un vieux menuisier de leur colline. En plus, l'AJEMEMA dispose d'une maison à deux portes, maison qu'ils ont acquise pour un montant de 45.000 FRW.

b) Situation financière

Jusqu'au 15 avril 1983, la situation financière de l'AJEMEMA présentait la configuration suivante :

| ! Fonds de démarrage | ! Part sociale | ! Assistance | ! Dette à rem- | ! Encaisse | ! Valeur de |
|----------------------|----------------|--------------|----------------|------------|---------------|
| ! | ! par membre | ! reçue | ! bourser | ! | ! la commande |
| ! | ! | ! | ! | ! | ! du matériel |
| ! | ! | ! | ! | ! | ! à livrer |
| ! 20.000 FRW | ! 4.000 FRW | ! Néant | ! Néant | ! 108298 | ! 80.000 |
| ! | ! par an | ! | ! | ! | ! |

La Commune doit à l'AJEMEMA 108.298 FRW.

Au vu de ce tableau, la situation financière de ce groupement apparaît saine. Toutefois, au niveau de la thésaurisation, ces jeunes ont commis une erreur : Ils n'ont jamais ouvert un compte bancaire de telle sorte qu'ils gardent la caisse de l'association chez le trésorier. Ce qui fait que cette caisse n'est pas en sécurité même s'ils doivent se relayer à tour de rôle pour la garde de la caisse.

Pour remédier à cette situation, nous avons conseillé les membres de cette association d'ouvrir un compte auprès de la caisse d'épargne qui a sa succursale dans cette Commune afin que leur caisse soit en sécurité.

c) Articles réalisés et situation générale du marché.

S'agissant des articles réalisés, l'AJEMEMA reçoit entre autre les commandes suivantes :

- Portes
- Armoires
- Garde - robes
- Etagères
- Fenêtres
- Buffets.

Pour l'écoulement des meubles confectionnés, jusqu'à présent ces jeunes menuisiers affirment ne pas avoir de problèmes, de telle sorte que pour les commandes passées, ils n'exigent pas de leurs clients, une avance sur le prix des articles en commande.

Toutefois, après avoir pris connaissance de ce fait, nous les avons conseillés de demander à leurs clients, une avance égale au tiers du prix du meuble en commande.

B. Problèmes et difficultés.

Les difficultés et les problèmes que ces jeunes rencontrent sont les suivants :

- Manque du matériel technique en suffisance
- Matières premières trop éloignées. Pour avoir des planches, ils doivent aller les

acheter à plus de 50 Km (soit 100 Km aller-retour)

- La majorité des commandes officielles de la Commune ne leur sont pas octroyées, ou quand la Commune consent finalement de leur concéder ses commandes, elle honore ses factures avec beaucoup de retard. Actuellement la Commune doit à l'AJEMEMA, 108.298 F.
- Une parcelle insuffisante, mais le Bourgmestre a accepté de leur accorder une autre parcelle au moment où ils voudront construire un autre atelier.
- En outre, les autres jeunes voudraient bien devenir membres de leur association mais l'insuffisance du matériel technique et l'étroitesse de leur atelier constituent un handicap sérieux.

Pour conclure, des observations suivantes leur ont été faites :

- Tenir un cahier de caisse
- Elaborer un règlement d'ordre intérieur qui doit régir leur association
- Ouvrir un compte au près de la succursale de la Caisse d'Epargne du Rwanda (à KAYENZI).
- Ils manquent quelque matériel de base alors qu'ils thésorisent leurs recettes. Il leur a été demandé de se procurer avec ces fonds le matériel qu'ils sont souvent obligés à d'emprunter.

C. Souhaits et Recommandations

1. Compte tenu du sérieux de ce groupement, le Ministère devrait envisager comment satisfaire à quelques unes de ses demandes.

On pourrait notamment leur accorder le matériel technique suivant :

- 4 Sciens à chantourner OK.
 - 4 Serre-joints 2 grand + 2 petits OK.
 - 3 Rabots à moulures OK.
 - Des tôles ou du ciment au moment où ils commenceraient la construction d'un nouvel atelier.
 - Et si possible, des planches.
2. En plus, étant donné que ce groupement a exprimé le vœux d'avoir une couverture du Ministère en cas de demande d'un prêt de financement auprès de la Banque Rwandaise de Développement, le Ministère devrait appuyer sa demande.

- KAREKEZI Epinaque
- NDAYITABI Chrysostome
- KABERA Guy.-

NTEZIMANA Antoine

Kigali, le 14/02/1983

C/O AJEMEMA

Commune KAYENZI

G I T A R A M A

D63

| | |
|---------------|------------|
| A-titres n° | |
| Date entrée | 16/02/83 |
| N° Classement | 2802/12-84 |

Objet: Demande d'aide.

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

K I G A L I

S/O de Monsieur le Ministre de la
Commune KAYENZI

G I T A R A M A



Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute bienveillance pour solliciter votre concours. En effet, Monsieur le Ministre, les problèmes de l'heure de la Jeunesse Rwandaise restent sans commentaire. Il s'agit en général des problèmes de développement pour les trois catégories des jeunes :

- La Jeunesse qui a terminé le cycle complet de l'école primaire et n'a pas pu aller au secondaire,
- La Jeunesse non scolarisée,
- La Jeunesse descolarisée.

Dans la lutte que nous menons pour notre auto-développement, mes sept collègues et moi-même, travaillons ensemble depuis cinq ans au sein d'un groupement socio-économique dénommé AJEMEMA (Association des Jeunes Menuisiers de MARENDA) en Commune KAYENZI. Notre association a démarré avec une somme de 20.000 Frs (Vingt Mille Francs) et pour le moment, elle dispose d'une somme de 150.000 Frs comme argent liquide, mis à côté notre équipement de travail et la somme de 100.000 Frs que les divers débiteurs nous doivent pour le matériel leur livré au courant de l'année scolaire 1982.

Toutefois, étant donné les conditions difficiles dans lesquelles nous travaillons, spécialement les difficultés de se doter d'un matériel moderne en menuiserie, nous nous adressons à vous, Excellence Monsieur le Ministre, avec l'espoir d'être écouté, surtout que nous savons que votre souci constant et de chercher, à tout prix, ce qui puisse contribuer au bonheur de la Jeunesse Rwandaise, en général, et la plus défavorisée en particulier.

.../...

Si la présente demande rencontrait votre agrément, voici ci-dessous, nos besoins imminents et pour lesquels votre intervention nous serait d'une très grande utilité :

| | |
|--|--------------------|
| - Planches de 10 m ² pour | 490.000 Frs |
| - Outillage : 8 serres-joint de 2 m pour | 64.000 Frs |
| 2 vilabrequins | 9.000 F |
| 1 boîte à mèche | 5.000 F |
| 4 rabots métalliques | 28.000 F |
| 6 scies St Joseph | 7.000 F |
| 5 varloppes métalliques | 36.000 F |
| 5 scies à dos | 6.000 F |
| 100 triplex | 120.000 F |
| 50 formica | 100.000 F |
| 10 litres de colle spéciale | 10.000 F |
| 20 litres de colle à bois | 12.000 F |
| Une machine combinée de menuiserie | <u>1.320.000 F</u> |
| Total | 2.103.000 FRW |

Dans le cas où vous aurez enregistré au courant de cette année beaucoup de demande d'aide, et que partant, votre enveloppe budgétaire venait à être vite dépassée, nous vous demandons de bien vouloir présenter notre demande d'aide à d'autres institutions de financement, entre autre la Banque Populaire ou la Banque Rwandaise de Développement. Ce montant serait remboursé dans un délai que vous pourrez nous fixer et de préférence qui ne serait pas inférieur à un an, compte tenu des intérêts qui s'y ajouteraient.

Dans l'espoir d'une suite favorable à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre haute considération.

Pour l'ASSEMBLÉE

NTEZIMANA Antoine

Président de l'Association.-

